



Envoyé en préfecture le 22/01/2019
Reçu en préfecture le 22/01/2019
Affiché le 24/01/2019
ID : 971-219711116-20190111-M2019_0106-DE

N° d'affichage :

SEC/2019/01/001

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 11 janvier 2019

Membres en exercice : 27

Membres présents : 15

Suffrages exprimés : 16

Votes Pour : 16

Votes Contre :

Abstention :

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le 22/01/2019 Deshaies, le 24/01/2019

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le Vendredi 11 janvier, suite à la convocation du 03 janvier, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, MANIOC Alain, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), GAMIETTE Julien, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, SOMMEIL Nicole, SABAS Sydney, VALLUET Odette, GAMIETTE Myonette, MATHIASIN Max, BALZINC Théogat (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza, OPET Ghislaine (*Procuration à Odette VALLUET*), MICHALON Irmine, (*respectivement 2^{ème} et 5^{ème} adjoint, conseillère municipale*)

Sont absents : APPOLINAIRE Lionel, PHILETAS Christina, GAMIETTE Liliane, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, FLÉMIN Félix, MOUILA Gladys, MORVAN Philippe, ALIDOR Fritz (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 14/01/2019

Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAL

Exposé des motifs

Madame le Maire informe l'assemblée que l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que le Conseil Municipal est compétent pour décider de vendre un véhicule appartenant à la Commune.

La vente est donc autorisée par délibération, Madame le Maire étant chargée de l'exécuter (article L.2122.21 CGCT).

En date du 16 novembre 2007, le Service technique a été doté d'un camion benne RENAULT MASCOTT qui est actuellement hors service compte tenu des réparations onéreuses à effectuer. La première immatriculation du véhicule datant de plus de 9 ans, n'est plus côté à l'argus.

Pour faire suite au communiqué diffusé sur les ondes et affiché en Mairie, la société Multi prestation représentée par Madame ABENAQUI Marie-Noëlle sise Zone Artisanale de Calebassier à BASSE-TERRE s'est portée acquéreur du camion pour la somme de 3 000 € et qui accepte de prendre en l'état.

DISPOSITIF DECISIONNEL

Conseil Municipal du 11 janvier 2019-Délibération n° 19/01/06



Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2241-1 relatif à la vente de véhicules communaux,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2122-1

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment en son article L.2122-21 chargeant le Maire d'exécution de l'opération ;

Vu la délibération n°14/03/22 du 12 Avril 2014 précisant les délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Considérant l'intérêt pour la commune de mettre en vente ledit véhicule

Considérant la publicité par communiqué du 08 octobre 2018 sur une durée de 10 jours et affichage en mairie ;

Après avoir délibéré:

DECIDE, à l'UNANIMITE

Article 1 : D'AUTORISER Madame le Maire à sortir le camion de l'inventaire communal

Article 2 : D'ACCEPTER le montant de la cession à **3000 € (Trois mille euros)**

Article 3 : De DONNER à Madame le Maire pouvoir pour signer les documents liés à cette vente

Article 4 : Madame le Maire et Madame La Directrice Générale des Services sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente délibération.

Deshaies, le **14 janvier 2019**

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC

